



# QUELLE EST LA RÉALITÉ DE L'OFFRE DES TRANSPORTS POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR) EN WALLONIE ?

Rose EBOKO

Analyse ASPH 2018

---

<sup>1</sup> Photo by freestocks.org on Unsplash

**Analyse ASPH 2018 :  
Réflexions critiques sur l'actualité politique, sociale, culturelle et économique**

Éditrice responsable :  
Ouiam Messaoudi - Rue Saint-Jean 32-38 – 1000 Bruxelles



"La mobilité fait souvent la une des médias et des débats politiques, pour traiter des bouchons, de la dégradation des infrastructures ou des mouvements sociaux. Par contre, les enjeux sociaux liés font l'objet d'un intérêt moindre. [...] la non prise en compte des aspects sociaux est un facteur de hausse des inégalités sociales".<sup>2</sup>

Les mesures d'austérité et les crises que traversent la plupart des états n'épargnent d'aucune manière les personnes à faibles revenus, les personnes fragilisées, les personnes atteintes de maladies ou de handicap. Tout ceci a de nombreuses conséquences sur la qualité de vie des personnes concernant les soins et toute une série de matières gérées tant par le Fédéral que les entités régionales et communautaires.

La paupérisation sans cesse croissante de certaines catégories de personnes touche aussi de plein fouet les personnes en situation de handicap, comme l'augmentation du coût de certains soins, avec les différentes réformes en matière de santé de la ministre Maggie de Block. "Les personnes en situation de handicap sont directement concernées par cette réforme. En effet, les médicaments représentent pour certaines d'entre elles un budget mensuel élevé, et augmenter le prix de ceux-ci, cela revient à les empêcher de se soigner correctement"<sup>3</sup>.

Depuis que le gel des dotations publiques concernant les transports a pris place en 2011, l'offre des transports adaptés a été fortement marquée. Nous nous allions à juste titre à ce que souligne l'Observatoire des Inégalités, "L'organisation de l'offre de transports en commun elle-même est de plus en plus guidée par des impératifs de rentabilité. Cela induit en premier lieu la réduction, voire la disparition, de la desserte des zones rurales, qui génèrent peu de voyageurs et demandent de plus longs trajets. Ainsi, la pauvreté rurale, souvent sous-estimée et nourrie notamment par l'isolement vis-à-vis des services et centres d'emplois, se voit renforcée"<sup>4</sup>.

Ce gel des dotations publiques a eu pour conséquence, entre autres, la suppression des TEC 105 en Région wallonne en 2011.

Instauré en 1995 à l'initiative du ministre Taminiaux dans le cadre du Décret wallon relatif à l'intégration des personnes en situation de handicap, nous ferons une brève rétrospective sur les attributions qui lui étaient dévolues.

Notons que le service TEC 105 avait vu le jour pour offrir un service de transport public de proximité (de porte à porte) aux personnes, mais aussi à cause du coût élevé des transports privés, et de la difficulté de déplacement pour de nombreuses personnes en situation de handicap.

"Téléphoner au TEC 105 permettait aux clients d'être orientés vers un service de transport adapté pour personnes à mobilité réduite (PMR). Ce dernier se chargeait d'enregistrer les réservations de transport en fonction de la répartition géographique, du nombre de demandes par jour, l'objet de

---

<sup>2</sup> <http://inegalites.be/Les-enjeux-sociaux-negliges-des>, consulté en novembre 2018

<sup>3</sup> <http://www.asph.be/SiteCollectionDocuments/Analyses%20et%20etudes/Analyses%20et%20etudes%202016/Analyse-ASPH-21-note-de-block-impact-personnes-handicapees-OK-OK.pdf>, consulté en novembre 2018.

<sup>4</sup> ibidem

la demande et le nombre de minibus adaptés et chauffeurs disponibles. Il fonctionnait uniquement en journée et en semaine et couvrait un territoire limité."<sup>5</sup>

## Quelles étaient les conditions de transport du TEC 105 ?

Il assurait entre autres, les déplacements tels que :

- se rendre au travail, à l'école, à des rendez-vous médicaux pour raisons médicales non urgentes comme (la dialyse, la chimiothérapie, la radiothérapie)
- ou encore vers des centres de convalescences et de réadaptation
- pour des actes de la vie courante comme assister à un concert, rendre visite à des amis, ou sortir tout simplement...

Comme mentionné plus haut, ces actes de la vie courante nécessitent des déplacements. Pourtant, ce n'est pas toujours la chose la plus aisée quand on est une personne à mobilité réduite, et de surcroît, lorsqu'on n'a pas de moyens de locomotion à disposition.

Bien que plusieurs initiatives de mobilité existent depuis la suppression des TEC 105, actuellement des demandes d'utilisateurs à la recherche de transports adaptés issues de notre Contact center, mais aussi de quelques régionales ASPH nous parviennent régulièrement avec acuité. Ceci montre bien qu'il y a une difficulté de l'accès à l'information quand il s'agit de faire appel à des transports adaptés pour le déplacement des PMR en Wallonie.

---

<sup>5</sup> [http://www.asph.be/PublicationsEtOutils/AnalysesEtEtudes/Accessibilite/Pages/2010-TEC\\_105.aspx](http://www.asph.be/PublicationsEtOutils/AnalysesEtEtudes/Accessibilite/Pages/2010-TEC_105.aspx), consulté en novembre 2018

## Qu'en est-il du plan wallon accessibilité pour les PMR ?

En 2017, dans le cadre du plan wallon accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, le ministre Maxime Prévot avait prévu des actions pour améliorer l'accessibilité entre autres des transports. Actions qui reprennent un dispositif établi en fonction des demandes du secteur associatif, des personnes à mobilité réduite ainsi que des recommandations de plusieurs instances [...] <sup>6</sup>

Dès la parution de ce plan, avec les autres associations membres du Cawab <sup>7</sup>, nous avons justement émis des réserves à propos de la concrétisation de ce dernier, et déplorons le manque de concertation avec les politiques en amont, qui aurait permis d'avoir une réflexion globale servant de pont entre les actions de l'état fédéral et des entités fédérées. <sup>8</sup>

Pour rappel la Convention des Nations <sup>9</sup> Unies appelle à faire des droits des personnes handicapées une réalité en adoptant des politiques susceptibles de rendre effectifs ces droits, or aujourd'hui pour de nombreuses personnes, ce droit n'est pas encore rencontré.

C'est ainsi que l'ASPH au même titre que d'autres associations présentes au sein du Cawab, milite pour obtenir ce droit. En s'adressant ainsi à tous les niveaux de pouvoir pour traiter de sujets tant politiques que techniques. Nous en reprenons des points que nous estimons pertinents et essentiels. "L'accessibilité est à analyser et décliner systématiquement en trois items essentiels : l'infrastructure, les services et la communication accessible.

La question qui continue à nous interpeller est de savoir quelle est l'offre existante en matière de mobilité inclusive pour les personnes à mobilité réduite en Wallonie ?

Partant de là, comment cette offre est-elle vulgarisée auprès du public concerné ?

Il est donc primordial de faire un cadastre de l'offre existante en matière de transports adaptés, afin de développer des services regroupant ces offres, à défaut d'avoir une société inclusive totalement dédiée au bien-être des personnes à mobilité réduite. Il est également important de prévoir des aménagements raisonnables en la matière, aménagements qui, rappelons-le, sont profitables à tout citoyen.

C'est ce que l'ASPH a souhaité faire connaître au grand public par le biais de sa campagne 2018 sur les aménagements spécifiques <sup>10</sup>.

---

<sup>6</sup> <http://gouvernement.wallonie.be/home/presse/publications/communiqués-de-presse-relatifs-au-gouvernement-wallon-de-ce-31-mai-2017.publicationfull.html>, consulté en décembre 2018

<sup>7</sup> Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles, regroupe une vingtaine d'associations et a pour but de défendre et promouvoir l'accessibilité dans l'esprit de la [Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées](#).

<sup>8</sup> <http://www.asph.be/SiteCollectionDocuments/Analyses%20et%20études/Analyse-ASPH-13-2017-mesures-accessibilite-besoins-personnes-handicapees.pdf> consulté en novembre 2018

<sup>9</sup> <https://www.un.org/development/desa/disabilities-fr/2015/08/31/lonu-appelle-a-faire-des-droits-des-personnes-handicapees-une-realite/>, consulté en décembre 2018

Quelle est la réalité de l'offre des transports

pour les personnes à mobilité réduite (PMR) en Wallonie ? Analyse ASPH 2018

D'une part, en Wallonie certaines initiatives existantes de **transport adapté** sont à souligner, il s'agit notamment de l'ASTA (Association des services de transport adapté pour personnes à mobilité réduite) qui regroupe 22 ASBL, la Centrale des Moins Mobiles, Mobilesem, et Solumob (service de transport adapté à Bruxelles qui dessert aussi la Wallonie).

Malgré la bonne volonté mise en exergue par ces différents groupes, il n'y a pas de centralisation de tous ces services, et comme nous l'avons déjà dit il n'existe pas de numéro unique par exemple pour maximiser l'offre et permettre aux bénéficiaires d'être mieux outillés en leur accordant ainsi un meilleur accès à l'autonomie.

D'autre part, concernant les transports en train, au-delà des discours, des actions concrètes doivent voir le jour afin de rendre les gares réellement accessibles.

Comme le mentionne le CAWaB dans son mémorandum 2019, aucune gare ferroviaire belge ne permet à ce jour l'accessibilité en autonomie pour tous.<sup>11</sup>

Raison pour laquelle, les associations membres du Cawab dont l'ASPH fait partie demandent alors aux autorités compétentes en la matière, qu'un audit soit révisé et publié annuellement, ainsi qu'un plan stratégique de mise en accessibilité avec budget et délais dédiés, et enfin qu'il y ait aussi une communication actualisée de l'accessibilité du réseau pour tous les types de réduction de mobilité.

## Les centrales locales de mobilité comme alternatives ?

Il est clair que la mobilité doit être vécue par tous comme un droit, vecteur de bien-être. En Wallonie, à la demande du ministre Carlo Di Antonio, un groupe de travail consacré à l'analyse d'opportunités pour la création d'une centrale locale de Mobilité en cœur du Hainaut<sup>12</sup> a été mis sur pied suite à la journée de la Mobilité en septembre 2018. Ce groupe de travail a entre autres pour missions de relayer la réalité vécue sur le terrain. Il en est ressorti quelques items dont notamment que les PMR puissent bénéficier d'un service au moins équivalent à celui offert aux citoyens valides, en termes de délais, de sécurité et de confort de voyage, que les initiatives de transports adaptés (taxis sociaux, entreprises d'économie sociale de transport adapté, etc.) soient intégrées dans les politiques régionales. En effet, la non-reconnaissance de ces services ne leur permet pas de bénéficier de la gratuité de stationnement par exemple, ce qui engendre un surcoût important, nécessairement reporté au final sur les personnes bénéficiaires.

---

<sup>10</sup> <http://www.asph.be/CampagnesEtEvenements/SemainePersonneHandicapee/Pages/2018-amenagements-specifiques-tous-concernes-tous-sensibilises.aspx>

<sup>10</sup> [http://www.coeurduhainaut.be/uploads/images/GT/sante/CLM%2020181025\\_PV.pdf](http://www.coeurduhainaut.be/uploads/images/GT/sante/CLM%2020181025_PV.pdf)

<sup>11</sup> <https://cawab.be/IMG/pdf/memorandum-cawab-elections-mai-2019.pdf>

## Quelques pistes proposées dans le groupe de travail<sup>13</sup>

Augmenter les moyens financiers accordés aux opérateurs de transport afin qu'ils soient tous soutenus publiquement dans leurs actions en faveur du transport des personnes à mobilité réduite, et qu'ils puissent ainsi répondre aux multiples demandes restées en attente (y compris celles de la semaine) et aux demandes en dehors des jours et heures ouvrables (soirées, week-ends, jours fériés).

- Une mobilité inclusive et durable
- Optimiser les flux de l'offre de transport (aller et retour avec véhicules pleins)
- Un agenda partagé permettant d'utiliser des véhicules
- Pouvoir orienter un client vers un 0800 qui centraliserait ce qui existe déjà

## Conclusion

Il reste encore du chemin à parcourir pour garantir de manière probante, l'offre des transports en Région wallonne, et d'ainsi favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Des initiatives relevées de part et d'autre ne seront effectives que si elles sont renforcées par des synergies tant du privé que du public.

S'il est vrai que le Plan accessibilité wallon constitue un premier pas de la part des opérateurs publics, toutefois, comme toutes les autres associations membres du CAWaB, l'ASPH pense que les mesures que contient ce plan tardent à se concrétiser par manque de budgets, de délais et de personnes de référence clairement identifiées pour chaque projet. Pour le rendre effectif et porteur, il serait impératif de déployer des moyens tant financiers qu'humains.

Nous adhérons à cette assertion qui souligne encore que "Une société accessible se construira avec l'ensemble des acteurs privés et publics, individuels et collectifs, économiques et non marchands, l'action des pouvoirs publics étant déterminante pour faire en sorte que l'inclusion soit l'affaire de tous."<sup>14</sup>

Revendiquer les droits des personnes en situation de handicap, c'est bien, mais contribuer au-delà des slogans, par un engagement avec des propositions concrètes, est encore plus utile à la société.

---

<sup>13</sup> ibidem

<sup>14</sup> <https://cawab.be/IMG/pdf/memorandum-cawab-elections-mai-2019.pdf>, consulté en novembre 2018

## Sources

- Mémorandum ASPH 2018
  - <http://www.asph.be/SiteCollectionDocuments/Memorandum%20ASPH%202018%20-%20elections%20communales.pdf>
- Mémorandum Cawab 2019
  - <https://cawab.be/IMG/pdf/memorandum-cawab-elections-mai-2019.pdf>
- GT santé sur la mobilité inclusive en Hainaut
  - [http://www.coeurduhainaut.be/uploads/images/GT/sante/CLM%2020181025\\_PV.pdf](http://www.coeurduhainaut.be/uploads/images/GT/sante/CLM%2020181025_PV.pdf)
- Plan accessibilité 2017-2018 :
  - <http://www.asph.be/SiteCollectionDocuments/Analyses%20et%20etudes/Analyse-ASPH-13-2017-mesures-accessibilite-besoins-personnes-handicapees.pdf>
- TEC accessible : une mobilité retrouvée
  - <http://www.asph.be/SiteCollectionDocuments/Analyses%20et%20etudes/analyses-2015/Analyse28-Tec-2015-correction.pdf>
- Aménagements raisonnables au bénéfice de tous
  - <http://www.asph.be/PublicationsEtOutils/AnalysesEtEtudes/Accessibilite/Pages/2018-amenagements-raisonnables-benefiques-pour-tous.aspx>
- Etude 2017 : Loi anti-discrimination
  - <http://www.asph.be/SiteCollectionDocuments/Analyses%20et%20etudes/Etude-ASPH-2017-Loi-anti-discrimination.pdf>
- C. Limbourg et I. Dohet, 2016- analyse ASPH, Les mesures d'économie prises dans le cadre des soins de santé ont-elles un impact sur les personnes handicapées ?
  - <http://www.asph.be/SiteCollectionDocuments/Analyses%20et%20etudes/Analyses%20et%20etudes%202016/Analyse-ASPH-21-note-de-block-impact-personnes-handicapees-OK-OK.pdf>



## L'Association Socialiste de la Personne Handicapée

L'ASPH – **Association Socialiste de la Personne Handicapée** — défend les personnes en situation de handicap et/ou atteintes de maladie grave et invalidante, quels que soient leur âge ou leur appartenance philosophique.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 90 ans, l'ASPH agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes** : lobby politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'accompagnement, etc.

### A - Nos missions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie

### B - Nos services

#### Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez-le **02/515 19 19** du lundi au jeudi de 8h30 à 15h et le vendredi, de 8h30 à 11h.

#### Handydroit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handydroit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

#### Handyprotection®

Pour toute personne en situation de handicap ou avec une maladie grave et invalidante, l'ASPH dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne handicapée.

## Cellule Anti-discrimination

L'ASPH est un point d'appui UNIA (anciennement Centre pour l'Égalité des Chances) en ce qui concerne les situations discriminantes « handicap » afin d'introduire un signalement (plainte). Ex : votre compagnie d'assurance vous refuse une couverture, car vous êtes atteint d'une maladie chronique ? Elle vous propose une surprime ? Elle supprime votre police familiale en raison du handicap de votre enfant ou de votre partenaire ? Faites-nous en part, nous assurerons le relai de votre situation.

## Handyaccessible®

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les festivals et bâtiments selon les normes « Access-i »
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité.

## Contact

ASPH – Rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles

Tél. 02/515 02 65 — [asph@solidaris.be](mailto:asph@solidaris.be)